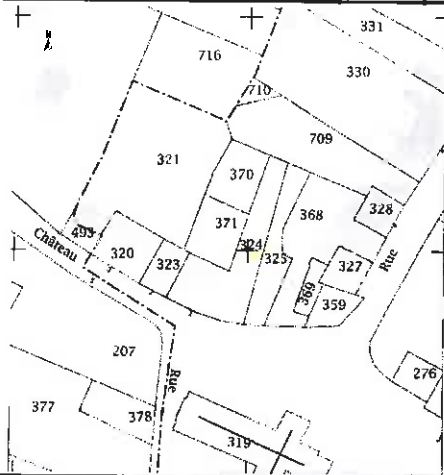


Etait excusé : M.RICHARD

### 2016-58 ÉTUDE DE DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Présentée par Maître LÉONI-VAZEILLE, Notaire à Le Horps pour un bien situé au 1 rue du Château et qui appartenait à Mme Odette CHATELIER, aujourd'hui décédée. Il s'agit de la parcelle cadastrée H n°324 d'une superficie de 305 m<sup>2</sup>. Un conseiller municipal fait remarquer que la parcelle riveraine H n°370 se retrouve de fait enclavée. L'assemblée délibérante **renonce à son droit de préemption.**



### 2016-59 DESTINATION DE LA PROPRIÉTÉ SISE AU 3 ET 4 RUE DU PONT D'AISNE

Le logement du rez-de-chaussée du Presbytère est libre et le bail du logement de l'étage arrive à expiration le 02 septembre 2017, avec préavis de 6 mois.

Suite à un tour de table, il est décidé d'appliquer les procédures administratives en vigueur en cas de non-paiement des loyers (rupture de bail le cas échéant). A l'avenir, les logements libérés pourraient être destinés à la location de meublés, salles de réunions ou autres, étant entendu que des travaux sont à prévoir. Une décision sera prise en temps utile.

### 2016-60 VENTE D'HERBE PARCELLE H n°760

Depuis de nombreuses années M. et Mme Stéphane BRUNET entretiennent la parcelle communale cadastrée H n°760 d'une superficie de 1 236 m<sup>2</sup> auparavant exploitée par M et Mme Gaston BRUNET.

Compte tenu du fait que l'herbe est vendue pour d'autres parcelles (H n°738 et 805 d'une superficie totale de 4 362m<sup>2</sup> pour 120 €) et par soucis d'équité, l'assemblée délibérante, à l'unanimité des membres présents décide de vendre l'herbe de la parcelle aux intéressés H n°760 d'une superficie de 1 236 m<sup>2</sup> à Monsieur Stéphane BRUNET, ou à Mme Christelle BOURGAULT, au titre de 2016 et les années suivantes au tarif de 34 €.

↳ Autorise Madame le Maire à signer les documents utiles à l'application de la présente décision. Article 7021.



**Vente de bois**

Pour raison sanitaire une coupe rase des pins malades (Laricio) à l'étang de Bondi est nécessaire. Par la même occasion, pour favoriser le développement des arbres préservés, un éclaircissement des pins douglas pourrait être fait, soit une coupe totale d'environ 130 ares, sachant qu'un chemin de débardage devra être créé. Ce chemin pourrait être entretenu à l'avenir pour permettre un accès supplémentaire à pied à l'étang. Monsieur FORTIN, chargé du dossier précise que :

\*L'entreprise SYLVA OUEST (TREMOREL dans le Finistère) a accepté d'établir un chiffrage, selon les tarifs de rachat et précisions suivants :

Douglas		Pins Laricio	
Grumettes	35 € le m3	Gros billons	12 € le stère
Billons	20 € le stère	Billons	12 € le stère
Petits billons	7€ le stère	Petits billons	7 € le stère
Trituration	5 € le stère	Trituration	5 € le stère

Les propriétaires et exploitants riverains ont donné leur accord pour laisser le passage des engins et le stockage de bois.

\* Les pins du bord seront épargnés afin de ne pas trop dénaturer le paysage.

\* Le chemin de débardage sera créé à la pelleuse (du fait de la pente de la parcelle) par l'entreprise SYLVA OUEST moyennant la somme d'environ 700 €, déduite du rachat de bois (cubage précis au moment des travaux). Toutes ces conditions sont approuvées par l'assemblée délibérante.

### Reboisement

M.FORTIN présente deux devis de reboisement proposés par l'entreprise Dominique GUÉRIN (SAINT-BOMER-LES-FORGES dans l'Orne) pour une surface totale de 1 hectare 20 ca, sachant que la quantité à reboiser sera bien inférieure (facturation au plant, non pas à la surface).

#### 1<sup>er</sup> devis :

Plantation de douglas - procédé de mise en andains et pose d'« Arbofers » (1 872 € T.T.C.) : ce système consiste à tutoriser les arbres avec des tiges en ferraille pour les protéger des chevreux. Les protections sont à enlever dans les 3 ans, et peuvent être récupérées. Total du devis : 7 757.04 € T.T.C.

#### 2<sup>ème</sup> devis :

Plantation de douglas - procédé de broyage avec arasement des souches (1 224 € T.T.C.) avec un total de devis de 8 405.04 € T.T.C.

Une décision sera prise à la prochaine séance pour laisser le temps de la réflexion.

### 2016-62 AGENTS COMMUNAUX : FORMATIONS

L'assemblée délibérante autorise Madame le Maire à signer une convention auprès d'un ou plusieurs organismes de formation B.A.F.A. (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) en faveur de Denise RONCIN, agent périscolaire. La session de formation générale auprès de l'association Familles Rurales s'élève à 552 € ; prévoir 445 € la session approfondissement, sachant qu'un stage pratique devra être effectué entre deux. Période : du 18 au 25 février 2017. Paiement des éventuelles heures complémentaires et supplémentaires effectuées par Mme RONCIN (étant entendu qu'elle est volontaire pour réaliser ce stage sur son temps personnel), ainsi que les frais kilométriques.

### 2016-63 INDEMNITÉ DE CONSEIL AU RECEVEUR

Après un tour de table (7 voix pour et 3 contre), il sera versé l'indemnité de 218.47 € brut (soit environ 199.13 net), au titre de 2016 à Mme Mathilde HEULOT, receveur municipal

### 2016-64 REMBOURSEMENTS ASSURANCES

Remboursement par l'assurance GROUPAMA suite des bris de vitres sur le C15 (2 fois 104.93€) et autorisation de remboursement de toutes des recettes exceptionnelles d'assurance, jusqu'à la fin du mandat - article 7788.

### 2016-65 DEMANDE D'AIDE SÉJOUR LINGUISTIQUE

Demandée par le collège Les Garettes pour une participation à un séjour (3<sup>ème</sup> en Angleterre). 5 enfants hamois sont concernés et le coût par élève est de 382 € Compte tenu du fait qu'il s'agit d'une demande d'enseignement secondaire, après un tour de table, il est décidé de ne pas participer financièrement.

### 2016-66 ARTS'VALOIRS : DEMANDE DE MADAME AURÉGAN, CONSEILLÈRE DÉPARTEMENTALE

#### Arts'Valoir

Il est prévu de créer un événementiel Patrimoine et Art porté par des bénévoles (Cécilia CERREDO, Micheline RENARD et Marc LELIEVRE), avec accompagnement de Christelle AURÉGAN, conseillère départementale et de la commune. Il s'agit d'une balade le 20 novembre 2016 sur les communes de l'axe Madré / Averton dans les ateliers des artistes locaux avec expositions (église du Ham et exposition à L'Espace des Arts Le Ham entre autres). Mme AURÉGAN explique dans son courrier de demande que l'initiative ne bénéficie pas de structure associative et donc d'aucun fonds financier possible ; c'est pourquoi elle demande au conseil municipal l'autorisation de disposer gracieusement de la salle d'exposition le 20 novembre 2016, de même que de la salle des réunions de la Mairie le 21 octobre pour réunir tous les artistes. La demande est acceptée à l'unanimité des membres présents.

## Exposition Christian POINCHEVAL

Peintures, sculptures, CULTUREVIVANTE, NATUREMORTE avec création participative d'une œuvre itinérante nationale « Le Cri de l'Arbre » est prévue du 17 au 25 septembre à l'Espace des Arts Le Ham. Le vernissage est prévu le 16 septembre à 18 h 30 et France 3 est susceptible de couvrir l'évènement.

### **2016-67 DEMANDE D'AVIS DOSSIER D'AIDE SOCIALE**

Avis favorable en faveur du dossier d'aide sociale de Mme Odile BARBIER, anciennement domiciliée à « La Boucassière » et actuellement résidente à l'EPHAD de Bais.

### **2016-68 DEMANDE EXCEPTIONNELLE D'AIDE ALIMENTAIRE**

Aide alimentaire exceptionnelle d'environ 45€ accordée à un foyer hamois. Madame CERREDO fera les achats.

### **2016-69 DEMANDE D'AIDE A LA RENTRÉE SCOLAIRE**

Demande d'une famille hamoise pour savoir s'il existe des aides à la rentrée scolaire, ce qui n'est pas instauré à ce jour ; elle sollicite le conseil municipal sur la question. Il n'est pas instauré d'aide de ce type.

### **2016-70 BATIMENTS COMMUNAUX ET VOIRIE : SUIVI DES TRAVAUX**

\*Des enduits sur la RD n°219 ont été réalisés ce jour par le Conseil Départemental. Le carrefour n'est pas réalisé dans son ensemble, d'où une demande de devis par la commune à l'entreprise chargée des travaux (entreprise COLAS). Compte tenu du passage, les travaux ne peuvent être réalisés qu'en enrobé. Le devis pour réaliser les enduits s'élève à 9 263,28 € T.T.C. Compte tenu de ce montant, l'assemblée délibérante décide, à l'unanimité des membres présents, de ne pas donner suite cette année.

\*Les travaux de dessouchage (Nicolas RICHARD) réalisés rue du Mont ont coûté 504 €T.T.C, idem pour la partie aménagement du carrefour de l'étang de Bondi, soit un total de 1 008 € T.T.C.

## **AFFAIRES DIVERSES**

Retraite : Début septembre, la demande de Madame Marie-Claire BARBIER pour faire valoir ses droits à la retraite a été accordée par la C.N.R.A.C.L. (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Territoriales). La cessation d'activité a pris fin le 31 août 2016.

### École

Il a été constaté un manque d'entretien du matériel informatique et plusieurs réparations ont dû être effectuées, en particulier pour la classe numérique (précédente année scolaire). Dorénavant, des codes d'accès sont créés pour la commune ; les enseignants devront demander l'autorisation à la Mairie avant d'éventuels téléchargements.

### Remerciements

Monsieur Nicolas DEMAS, président du Comité des Fêtes remercie les conseillers municipaux pour le « soutien apporté avant, pendant et après les festivités du 15 août ».

### Candidature

Des candidatures sont régulièrement déposées à la Mairie, elles ne peuvent être acceptées car non prévues au budget primitif.

### Demande d'utilisation d'un puits

Mme ONDARTS, résidente à « la Valinière » demande l'autorisation d'utiliser à terme le puits situé dans le milieu du village. Madame le Maire rappelle que la commune n'est pas propriétaire et que l'officialisation de l'utilisation entraîne des responsabilités sanitaires (traitement de l'eau par exemple).

### DIPPR

M. Daniel LEBLANC relance le projet d'échange de chemin au lieu-dit Le Terrier afin que ce dernier ne traverse plus sa propriété. La commune d'Hardanges est principalement concernée.

### Radar pédagogique

Suite à de nombreux excès de vitesse constatés dans le bourg, un radar pédagogique (prêté par la Direction Départementale des Territoires) va être installé quelques temps.

### Travaux au Château d'eau de Le Horps

Des problèmes de débit d'eau peuvent être constatés sur la commune.